



Fédération des syndicats de travailleurs du rail  
17 boulevard de la libération – 93200 – Saint Denis  
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67  
[federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr)  
[www.sudrail.fr](http://www.sudrail.fr)



St-Denis-5 octobre 2015

## "Liaison nationale Trains"

# VO 250

**La DDT demande aux ASCT  
de se faire HARA-KIRI !**

Le 15 octobre 2015, le référentiel VO 250 "manuel technique à l'usage des agents d'accompagnement des trains de voyageurs" entre en vigueur ■ Dans les groupes de travail (juin et juillet 2015) de la CFHSCT Voyageurs, la fédération SUD-Rail a dénoncé certains passages du projet de VO 250 notamment le chapitre 2.2 " Equipement des trains en personnel-Principe" ■ La fin des missions de sécurité des ASCT sur les matériels équipés en EAS est une atteinte grave au métier et fait naître de lourdes inquiétudes sur l'avenir des ASCT dans les régions ■

## Une version de la VO 250 loin d'être anodine

Une version de plus et je rends mon accusé de réception...Attention ! Car la VO 250 qui est une compilation de textes sécurité retranscrit notamment le contenu de la VO 140 "Règles relatives à la formation, au service, au départ et à l'accompagnement des trains de Voyageurs" (version du 20 juillet 2015 applicable au 15 octobre 2015).

Le Chapitre 2 de la VO 140 qui s'intitule « Equipement en personnel des trains de voyageurs » énonce que lorsque qu'un train circule dans l'un des quatre cas suivants :

1. Sections de lignes « à fortes pentes »
2. Sections de lignes désignées « à protection arrière » ou « à protection arrière voyageurs »,
3. Sections de lignes à plusieurs voies non équipés de la radio sol train
4. Lorsque le conducteur ne peut assurer seul la surveillance du service voyageurs en raison de VHQ

L'agent d'accompagnement n'assume que l'une ou les missions pour lesquelles il a été commandé.

Et en dehors de ces quatre cas, il n'y a plus de missions sécurité ! La délégation SUD-Rail a contraint la direction à introduire le paragraphe final du paragraphe 2.2 sur le rôle de l'ASCT en cas de danger. Ce n'est qu'un début car il faut bien comprendre que la fédération SUD-Rail est la seule à se battre sur ce sujet, pourtant majeur pour l'avenir des ASCT !



**La fédération SUD-Rail dépose une DCI nationale sur la sécurité  
mais chaque ASCT doit aussi peser dans le rapport de force avec la DDT !**

**Pour maintenir nos missions de sécurité, boycottons  
dans un premier temps la VO 250 qui est en cours de distribution dans les ECT !**